

Commune de Saint Paul Cap de Joux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **21 février 2018**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Bernard BARDOU, Marie-Françoise DURIS, Noël FERRAN, Sophie LACLAVERE, Danielle LANDEZ, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Carole PUYELO, Annie VALERO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Eric VERNHÈRES, Philippe VIALA.

Absents excusés : Michel BELAVAL, Corinne BOUTIÉ, Thierry VIALARD.

Secrétaire de séance : Philippe VIALA.

ORDRE DU JOUR

1. Cession de l'immeuble sis 8 rue Victor Hugo
2. Vote des subventions aux associations
3. Renouvellement de la convention avec l'association Accueil de Loisirs en Pays d'Agout (ALAE et ALSH)
4. Programme d'investissements 2018
5. Questions diverses

M. le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2018.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Cession de l'immeuble sis 8 rue Victor Hugo (2018/9)

M. le Maire rappelle la délibération du 29 janvier 2015 décidant la vente de la propriété immobilière sise à 8 rue Victor Hugo, parcelle A 314 d'une superficie de 205 m².

M. le Maire précise que la locataire est partie depuis le 1^{er} juin 2017, pour autant il n'a pas été trouvé d'acquéreur jusqu'ici et le bien n'a fait l'objet que de très peu de visites en dehors des agences immobilières.

M. le Maire expose qu'il a rencontré M. Philippe Montagné intéressé par cette habitation pour s'y installer avec sa famille mais à un prix inférieur au vu des travaux à réaliser. M. le Maire présente la proposition d'achat et les arguments avancés de cet acquéreur potentiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la proposition d'achat de M. Philippe Montagné,
- décide la cession de la propriété immobilière sise à 8 rue Victor Hugo, parcelle A 314 d'une superficie de 205 m² moyennant la somme de 90 000 €, hors frais de notaire, à M. Philippe Montagné,
- charge M. le Maire de procéder à toutes les démarches préalables pour la vente de ce bien,

- autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

2) Vote des subventions (2018/10)

M. le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention déposés au titre de l'exercice 2018 ont été examinés en réunion préparatoire par la commission vie associative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

AAPPMA Société de pêche	300 €
ACCA Société de chasse	800 €
Amicale des sapeurs pompiers	300 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	100 €
Arts Martiaux	800 €
BDSP Basket club	1 700 €
Comité des fêtes	4 700 €
Coopérative sportive et culturelle école	500 €
Ecole de foot du Pays d'Agout	1 000 €
FNACA	100 €
Gymnastique féminine	200 €
INICI	600 €
Les ailes de la colline	300 €
Les pimprenelles St Paulaise	700 €
Lous Desferrats	300 €
Pays d'Agout Football Club	1 950 €
Ping Saint Paulais	1 700 €
Ste Cécile de Plane Sylve	500 €
TOTAL	16 550 €

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations dont ils sont représentants, adhérents ou administrateur.

3) Convention avec l'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » pour l'organisation de l'ALAE (2018/11) – Annexe 1

M. le Maire rappelle les termes de la convention avec l'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » validée par délibération n° 2017/15 le 26 avril 2017.

L'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » en charge des activités NAP (nouvelles activités scolaires) et ALAE (accueil de loisirs périscolaires) a présenté le bilan des actions, le bilan financier de l'année 2017 ainsi que le budget prévisionnel 2018.

Afin de prendre en compte les nouveaux éléments budgétaires, M. le Maire présente la contribution financière demandée par l'association pour l'année 2018 ; il précise qu'elle a été calculée avec un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-annexée et le versement de la subvention d'un montant de 30 655 € pour l'année 2018 :
 - Activité NAP (*jusqu'au 5 juillet 2018*) 6 023 €
 - Activité ALAE 24 632 €
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

4) Programme d'investissements 2018

M. le Maire présente le programme de travaux étudiés en commission et propose de les classer par ordre de priorité ; ceux-ci seront inscrits au budget selon la capacité financière et l'ordre qui sera défini.

PROPOSITION PROGRAMME TRAVAUX/INVESTISSEMENTS 2018

PROGRAMME D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018			COÛT TTC	Recettes potentielles	Priorité
TRAVAUX ENGAGES/RESTES A REALISER (39 000 €)	Reliquats 2017	Ajustements	Total		
Réfection plafonds trésorerie	9 000,00 €		9 000,00 €		
Effacement réseau Avenue de Puylaurens et du Relai	30 000,00 €		30 000,00 €		
			0,00 €		
Sous-total	39 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	
PROPOSITIONS					
Réfection du sol sportif de la salle des sports			64 200,00 €	42 000,00 €	1
Mise aux normes électriques + sanitaires salle St Paulaise			13 000,00 €	7 000,00 €	2
Acquisition de mobilier salle St Paulaise (150 chaises coques)			3 000,00 €		8
Illuminations			10 000,00 €		4
Chemins piétons : lices + arbustes (route Puylaurens et avenue du Relai)			3 000,00 €		7
Arrosage stade			1 200,00 €		5
Ecole : frein porte entrée			1 000,00 €		6
Tondeuse (avec Damiatte)			28 300,00 €	14 150,00 €	3
Barrières + plots (amendes de police)			5 000,00 €	1 500,00 €	9
Voirie					
			128 700,00 €	64 650,00 €	
TOTAL	39 000,00 €	0,00 €	167 700,00 €	64 650,00 €	

M. le Maire précise que les associations ont été informées de l'éventualité des travaux de rénovation du sol de la salle des sports et que dans ce cas, la salle serait fermée du 2 juillet au 5 août 2018.

M. le Maire propose également d'acquérir un sécateur électrique supplémentaire pour permettre pour que chaque agent puisse travailler dans de meilleures conditions.

5) Questions diverses

Programme culturel 2018

M. le Maire présente le programme proposé par le groupe « culture » :

- Soirée théâtrale avec la Cie Dhang Dhang si le spectacle est retenu dans le dispositif du Département, coût de 900 € environ.
- Partenariat avec l'association Mayaan pour le projet pédagogique avec le groupe scolaire pour un montant de 500 € ;

- Concours photo : Philippe Viala expose que la commission propose de renouveler cette opération et propose de retenir le thème « La rivière ». L'exposition se déroulerait du 28/11 au 07/12/18. Les photos devront être déposées sous format numérique et le tirage de celles-ci serait réalisé par la mairie afin d'obtenir des formats identiques.

Le concours est ouvert à toutes les communes de la CCLPA avec un prix spécial pour les écoles.

Le budget total est estimé à 1 000 € (prix et vernissage).

L'assemblée donne un avis favorable à ces propositions.

Conseil d'administration de la Régie municipale d'électricité

Un prêt de 40 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux.

Le chantier relatif à la très haute tension est retardé et se terminera sur le second semestre, celui de l'avenue du Relai et avenue de Puylaurens devrait se terminer en mai.

Mur de clôture rue Victor Hugo

M. le Maire signale qu'une partie du mur de clôture situé rue Victor Hugo, proche de l'école, s'est effondré. Le propriétaire s'est engagé à le réparer d'ici la fin du mois de mars.

Loi de finances 2018- Rencontre territoriale avec M. Thierry Carcenac, Sénateur

M. le Maire informe qu'environ 30 personnes (élus et secrétaires de mairie des communes voisines) ont participé à cette rencontre. Cela a été l'occasion de faire le point sur les différentes réformes engagées par l'Etat.

Ecole

Annie Valéro rend compte du conseil d'école du 13 février 2018 :

- **Rythmes scolaires**

Consultation des familles pour un retour à la semaine des 4 jours organisée par les parents délégués : 66% sont favorables

Le conseil municipal et les enseignantes sont également favorables au passage aux 4 jours

Les membres présents ont voté à l'unanimité (10 voix) pour un retour à la semaine des 4 jours.

Les nouveaux horaires scolaires seront les suivants :

du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-16h, APC les lundi et jeudi de 16h à 16h30.

- **Effectifs rentrée 2018/2019 : 103 élèves**

Classe CM1/CM2 : 28

Classe CE1/CE2/CM1 : 26

Classe GS/CP/CE1 : 24

Classe PS/MS : 25

Mme Vassal, représentante des parents d'élèves, demande si l'ATSEM pourra être présente les après-midis en plus des matinées sur la classe qui comporte 3 niveaux dont les maternelles GS.

M. le Maire répond que cette demande sera étudiée en conseil municipal.

- **Projets**

Travail sur le développement durable et sur les déchets en commun avec les membres du CLAE : mise en place de tri sélectif et de jardinières au sein de l'école.

Création poétique en français et en occitan, en partenariat avec l'association Mayaan, avec la de Mme Prat, restitution le 7 juin à St Paul.

Fête de l'école et du CLAE commune le 29 juin 2018 : Jeux l'après-midi sur le temps de classe, en fin de journée présentation de chants et danses en présence des familles, apéritif et repas partagé en suivant. M. le Maire est ravi de cette entente et propose de réfléchir à une participation de la commune aux frais de buffet par exemple.

M. le Maire informe qu'il sera nécessaire d'organiser le service minimum d'accueil le 6 mars en raison du mouvement de grève.

Assemblée générale des anciens combattants

L'association se porte bien financièrement et compte davantage d'adhérents. Un rassemblement départemental est prévu le 7 octobre à Damiatte.

CCLPA

- EHPAD La Grèze : Nelly Pinel rend compte de la dernière réunion de la commission. M. Raymond Gardelle a pris la présidence de cette commission. Le Conseil de vie sociale a été mis en place. L'ambiance reste un peu « tendue », cette commission se réunira 2 ou 3 fois dans l'année.
- Enfance, jeunesse : Dany Landez informe qu'un animateur jeunesse a été recruté à temps complet. Le séjour ski rencontre beaucoup de succès (60 places pour 120 demandes) en raison de son coût très attractif, la difficulté réside dans l'attribution de ces places.
Il est prévu de créer d'autres chantiers jeunesse avec des actions en dehors de tout ce qui est lié à la consommation.

Calendrier

- Commission sociale : 26 mars 2018 à 10h
- Commission travaux : 3 avril 2018 à 10h
- Conseil municipal : 11 avril 2018 à 20h30

Fin de séance.

ANNEXE 1



**AVENANT N°1
CONVENTION BIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
POUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE
(CLAE)**

Entre

La Commune de Saint Paul Cap de Joux représentée par M. Laurent VANDENDRIESSCHE, dument habilité par délibération n° 2018/11 du 1^{er} mars 2018, et désignée sous le terme « la commune », d'une part,

Et

L'Accueil de Loisirs en Pays d'Agout, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé, Cité du Château 81570 VIELMUR SUR AGOUT, représentée par sa présidente, et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,
N° SIRET : 420 393 381 00017

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Depuis la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre lors de la rentrée scolaire 2013/2014, le Conseil municipal a confié la gestion de l'accueil périscolaire à l'association Accueil de Loisirs en Pays d'Agout ; l'objectif principal étant d'améliorer l'accueil de l'enfant tout au long de sa journée scolaire en lui proposant des activités sur les temps périscolaires.

Considérant le travail accompli par l'association, le conseil municipal souhaite poursuivre ce partenariat.

L'association a présenté le bilan des actions et le bilan financier 2017 ainsi que le budget prévisionnel 2018.

Afin de permettre l'équilibre de cet accueil périscolaire la subvention versée à l'association ALPA doit être révisée.

ARTICLE 7 – CONTRIBUTION FINANCIERE, MODALITES DE VERSEMENT

La contribution annuelle pour l'année 2018 est fixée à 30 655 € :

- activité NAP : 6 023 €
- activité ALAE : 24 632 €

ARTICLE 8 - AVENANT

Date d'effet de l'avenant : 1^{er} janvier 2018.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Saint Paul Cap de Joux, le mars 2018

Pour l'association,
La Présidente

Pour la Commune,
Le Maire